



# ÉTUDE DE TERRAIN SUR LES CHAUVES-SOURIS

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Petite chauve-souris brune.

Cette fiche de renseignements fournit de l'information sur le programme d'étude des chauves-souris de VIA TGF. Elle vous explique comment obtenir des réponses à vos questions et nous transmettre vos commentaires. Vos réflexions contribueront à façonner le programme.

### Qu'est-ce qu'une étude sur les chauves-souris?

Lors d'une étude sur les chauves-souris, on enregistre et on examine les sons émis par les chauves-souris pour tenter de déterminer si un habitat est utilisé par des chauves-souris et, le cas échéant, quelles espèces sont présentes. Au Canada, les chauves-souris comprennent à la fois les espèces migratrices (chauves-souris qui se déplacent d'un habitat à l'autre à différentes périodes de l'année) et les espèces résidentes qui hibernent dans des grottes.

### Principaux termes

#### Chauves-souris

Les chauves-souris sont des mammifères dont les membres antérieurs sont adaptés au vol. Parmi les chauves-souris que l'on trouve couramment au Canada, citons la petite chauve-souris brune et la pipistrelle de l'Est.

#### Hibernation

État d'activité minimale dans lequel se trouvent certains animaux, dont les chauves-souris, à certaines périodes de l'année. L'hibernation se caractérise par une température corporelle basse, une respiration et un rythme cardiaque lents ainsi qu'un taux métabolique faible. Elle se produit le plus souvent pendant les mois d'hiver.

### Pourquoi étudier les chauves-souris?

Plusieurs textes de loi protègent les gîtes de pouponnière (c.-à-d. où les chauves-souris se reproduisent) et les lieux d'hibernation en Ontario. Plusieurs espèces de chauves-souris (p. ex. la petite chauve-souris brune et la pipistrelle de l'Est), ainsi que leur habitat, sont protégées par la Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition de l'Ontario et par la Loi de 2002 sur les espèces en péril du gouvernement fédéral. En menant des études sur les chauves-souris pour déterminer les habitats qu'elles utilisent et les espèces présentes, les planificateurs du TGF comprendront mieux les changements qui risquent de survenir pendant la construction et l'exploitation de la nouvelle voie ferrée ainsi que les mesures nécessaires pour protéger les chauves-souris et leurs habitats. Ces données constitueront une base de référence pour les études futures.



Petite chauve-souris brune.



## En quoi consistent les études sur les chauves-souris?



On examinera les photographies aériennes disponibles ainsi que les renseignements et les observations historiques locaux sur les chauves-souris afin de cerner les forêts et les bâtiments à proximité comme habitats qui pourraient agir comme gîtes de pouponnière et lieux d'hibernation pour les chauves-souris.



Des dispositifs d'enregistrement seront placés dans la zone d'étude pour enregistrer tout son émis par les chauves-souris.



Les planificateurs du TGF vérifieront périodiquement le bon fonctionnement des dispositifs.

À ces études s'ajouteront d'autres sources d'information, y compris les savoirs autochtones (lorsque disponibles).

## Quand les études sur les chauves-souris auront-elles lieu?

Les dispositifs d'enregistrement fonctionneront la nuit, de juin à septembre 2024.

Type d'étude	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Chauves-souris												





## Où se dérouleront les études sur les chauves-souris?

En 2024, les études sur les chauves-souris se dérouleront le long de tronçons de voies ferrées existantes en Ontario, de Twin Elm jusqu'à Ottawa puis Vars, et au Québec depuis les environs de Laval jusqu'à l'autoroute 740 dans la Ville de Québec.



## Où puis-je en apprendre davantage sur le TGF?

Si vous souhaitez obtenir plus de renseignements, ou si vous avez une question ou un commentaire, veuillez consulter le site [www.hfr-tgf.ca](http://www.hfr-tgf.ca). Vous pouvez également communiquer avec l'équipe du TGF par courriel à l'adresse [questions@hfr-tgf.ca](mailto:questions@hfr-tgf.ca).

Pour obtenir plus de renseignements sur le processus d'évaluation d'impact du Canada, veuillez consulter le site <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact.html>.